

Commune de SAINTE-CROIX-VALLEE-FRANÇAISE
Compte rendu de la séance du conseil municipal
du 18.02.2016

Le conseil municipal dûment convoqué par le Monsieur le maire s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean HANNART, Maire.

La séance publique a été ouverte à 20 heures.

Nombre de conseillers en exercice: 11

Étaient présents : 7 membres

- Jean HANNART, Vincent DELORY, Francis BRUC, Cécile HUGON, Bruno MARK,
- Christophe MAURIN, Patrick ROUX,

Étaient absents : Bruneteau Hélène, Gastou Joani, Lespine Julien, Thyard Michel

Procurations : Joani Gastou à Jean Hannart – Michel Thyard à Francis Bruc

SECRETARE : Christophe Maurin

I Informations

- Présentation de l'avancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par la Présidente de la commission PLUI de la communauté des communes de la Cévenne des Hauts Gardons.

- Information sur le projet de commune nouvelle : Réunion le 24 Février au Piboulio entre les élus des communes intéressées au projet.

- Suivi appel d'offre toitures des bâtiments communaux : Joani Gastou en charge de la rédaction nous invite à prendre connaissance de ses travaux et à apporter notre contribution dans les meilleurs délais.

- Information sur les préparations budgétaires et les comptes administratifs. Les dotations ne sont toujours pas parues, Nous attendons la parution pour le vote du Budget. Nous sommes aussi en attente des comptes de gestions.

- Profil de baignade et entretien des berges du Gardon en cœur de village : Bruno MARK propose de prendre en charge le projet de réalisation d'un aménagement des berges. Les informations administratives relatives à ce projet lui seront communiquées en mairie.

II Délibérations

- Servitude de passage réseau pour la construction de M. DELMAR au Mas Séquier : elle est acceptée à l'unanimité.

- Délibération mise en œuvre du contrat territorial : Régularisation des captages, mise en conformité électrique des bâtiments communaux, voirie 2016 : ces projets étant intégrés au contrat territorial le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer les demandes de subvention au Département conformément aux règles du dit contrat

- Régime indemnitaires des agents de la collectivité : Le conseil municipal à l'unanimité décide de mettre en place un régime indemnitaire en faveurs des agents de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 22h30 (heure).

Fait à SAINTE-CROIX-VALLEE-FRANÇAISE

Le maire

Jean HANNART